



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 091-269101085-20240620-DELIB232024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 14

présents : 8

absents excusés représentés : 4

absents : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

L'an 2024, le **20 juin à 14H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 14 juin en Mairie - Salle des mariages - 48 av Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Lydia BERNET, Christine DOURNES, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Isabelle AUFFRET à Pascal LEGRAND
Daniel GUETTO à Dominique LABORIALLE
Didier NICOLLE à Aurélie GUEGUEN
Patrick SAMSON à Marcelle LECOURT

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Patrice KOUAMA, Jennifer SANGLEBOEUF

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LEGRAND

N° 23/2024

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°23/2024
DU JEUDI 20 JUIN 2024
Administration générale - Finances
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES
ACTES ADMINISTRATIFS

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 091-269101085-20240620-DELIB232024-DE

LE Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

VU la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du CIG en date du 19 décembre 2023.

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs du CCAS,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Président ou à défaut la Vice-présidente à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Approuve la commande de reliure d'actes en fonction de ses besoins.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

POUR extrait certifié conforme.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Président du CCAS
La Vice-présidente
Aurélie GUEGUEN